

3 janvier 2022

**Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 4 février 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Christina Kitsos, Régis de Battista, François Mireval, Ulrich Jotterand, Amanda Ojalvo, Ahmed Jama, Maria Casares, Delphine Wuest et Maria Pérez: «Pour un renforcement de l'encadrement et une amélioration de la prise en charge des élèves accueillis au parascolaire».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. La commission s'est réunie le 3 décembre 2020 sous la présidence de M. Didier Lyon et les 7 et 14 octobre 2021 sous la présidence de M<sup>me</sup> Nadine Béné. Les notes des séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Le développement harmonieux de l'enfant et la conciliation de la vie professionnelle et familiale sont au cœur de l'initiative populaire sur l'accueil à journée continue plébiscitée par plus de 80% de la population en 2010 et de la loi sur l'accueil à journée continue adoptée en 2019.

Couplée à l'augmentation du nombre d'élèves à l'enseignement primaire ces dernières années, la croissance bienvenue du taux d'activité des femmes a généré une forte demande de fréquentation du parascolaire en ville: près de 6500 enfants sont désormais accueillis à midi, soit 2000 enfants de plus qu'en 2012!

Plus de deux enfants sur trois sont accueillis au moins un jour par semaine le midi et près d'un enfant sur deux est accueilli au moins un jour par semaine le soir avec un doublement du taux de fréquentation depuis 2005. La croissance des besoins va continuer et la Ville n'aura pas d'autre choix que de faire face à cette charge financière dynamique.

A Genève, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) assure cette mission essentielle à la cohésion, à l'inclusion et au vivre-ensemble en délivrant les prestations d'animation destinées aux élèves de l'enseignement primaire qui fréquentent, au sein de leur école, le parascolaire le matin de 7 h à 8 h, le midi entre 11 h 30 et 13 h 30 et le soir après l'école entre 16 h et 18 h; pour un élève, cela peut représenter jusqu'à 50% de la journée passée dans l'enceinte de l'école.

Les repas sont de la responsabilité des communes et gérés par celles-ci ou par les associations de cuisines et restaurants scolaires. Des activités découverte le soir sont en sus déployées dans près de la moitié des écoles de la Ville pour un élève sous la responsabilité du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Dans un contexte d'augmentation sans précédent, les familles aspirent à disposer de solutions de prise en charge de qualité et adaptées aux mutations profondes de l'organisation familiale.

Conscient de ces enjeux, le Conseil municipal a accepté en 2018 un crédit de 2,8 millions pour la réorganisation de la restauration scolaire et la rénovation des infrastructures. Il est effectivement essentiel que la Ville garantisse la qualité des prestations et l'égalité de traitement entre élèves. Quant aux équipes parascolaires, elles sont garantes du bon fonctionnement du dispositif; le travail exigeant et indispensable qu'elles assurent au quotidien doit être salué.

Le succès du vivre-ensemble dépend de la capacité de nos institutions à former et à éduquer notre jeunesse en favorisant l'apprentissage, la connaissance et l'ouverture. Les activités parascolaires doivent contribuer au développement harmonieux de nos enfants dans un cadre sécurisant, mais elles ont aussi pour objectif de compléter les missions éducatives des familles et de l'école.

Si les structures parascolaires font le maximum avec les ressources dont elles disposent, nous sommes convaincus que les changements sociétaux imposent de nouvelles actions qui sont à la mesure des préoccupations des familles.

Cette motion propose d'agir sur le dispositif existant à trois niveaux.

Premièrement, elle vise à mettre en place des activités diversifiées et de qualité pour soutenir le développement de la jeunesse en généralisant dans l'ensemble des écoles primaires de la ville les Ateliers Découverte, qui aujourd'hui ne sont disponibles que dans une école sur deux.

Ces ateliers permettent aux enfants de découvrir et de pratiquer gratuitement une vaste palette d'activités sportives et culturelles animées par des associations compétentes durant le temps parascolaire. Ils sont garants d'une cohésion sociale renforcée et du développement de compétences multiples chez les jeunes. La mise en œuvre de cette action aboutira à une égalité de traitement entre élèves fréquentant le parascolaire du soir et doit permettre de faciliter l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous.

Deuxièmement, partant des constats du rapport d'évaluation de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) intitulé «Les enfants évaluent la pause de midi», il s'agit d'accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier celui des plus petits. Les lieux de restauration sont souvent

trop bruyants alors que la pause de midi doit être un moment serein qui favorise l'attention des élèves aux apprentissages de l'après-midi.

Enfin, les équipes du parascolaire doivent être renforcées, notamment en augmentant à terme la proportion de personnel qualifié parmi les animateurs et animatrices. Malgré la complexité organisationnelle et l'enjeu financier de cette mesure qui implique l'ensemble des communes, une meilleure qualification du personnel face aux enfants est indispensable pour répondre aux enjeux d'intégration et d'éducation inscrits dans la loi sur l'accueil à journée continue.

Considérant:

- la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) du 22 mars 2019, qui a pour but d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant un accueil de qualité;
- le rôle que doit jouer l'accueil à journée continue dans la prévention et l'intégration des élèves;
- la mission éducative de l'accueil à journée continue, complémentaire à celle de la famille, de l'école et des activités périscolaires;
- la forte croissance du nombre d'enfants pris en charge par le parascolaire ces dernières années;
- la croissance bienvenue du taux d'activité des femmes;
- le succès des Ateliers Découverte, qui permettent à une partie des enfants fréquentant le parascolaire en ville de pratiquer des activités sportives et culturelles;
- que pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves de près d'une école sur deux de la ville n'ont pas accès aux Ateliers Découverte;
- le rapport d'évaluation du 27 mars 2019 de la HEP Vaud intitulé «Les enfants évaluent la pause de midi», qui met en lumière des lieux de prise en charge trop bruyants pour les enfants;
- le personnel de terrain compétent mais pas suffisamment formé pour répondre aux exigences d'intégration et d'éducation prévues par la loi sur l'accueil à journée continue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les meilleurs délais un plan d'action visant le renforcement des prestations délivrées aux élèves qui fréquentent le parascolaire.

Il s'agit notamment:

- de viser l'égalité en déployant dans toutes les écoles de la ville les Ateliers Découverte pour que l'ensemble des élèves inscrits au parascolaire du soir puissent en bénéficier;

- de proposer des solutions novatrices visant à accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier le confort des plus jeunes;
- de renforcer les équipes et de revoir leur gestion, en augmentant notamment la proportion de personnel qualifié;
- d’adapter les budgets de fonctionnement et d’investissement pour répondre aux besoins exprimés en collaboration avec l’Association des communes genevoises (ACG).

### **Séance du 3 décembre 2020**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo, motionnaire*

M<sup>me</sup> Ojalvo explique que l’on sait que la demande d’accueil au sein du GIAP est en augmentation, que la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale est importante et que la collectivité doit y répondre. Genève vit un modèle structurel unique en Suisse romande, les autres cantons ont des éducateurs de la petite enfance ou de l’enfance selon le titre obtenu, mais à Genève ce sont la plupart du temps des animateurs et animatrices parascolaires qui n’ont pas forcément de qualification dans ce domaine ou des assistant-e-s socio-éducatifs. Il faudrait se demander comment changer les qualifications de diplômés. Un crédit de 2,8 millions de francs a été voté en 2018 pour la réorganisation de ce service et de ces structures. Les équipes sur le terrain sont garantes de la qualité du travail et de l’encadrement. Ce travail est louable, indispensable et exigeant. Elle précise que c’est un milieu où les femmes sont majoritairement représentées dans ces équipes d’accueil des enfants. Le système arrive à bout de souffle, c’est un milieu de travail relativement exigeant. Le nombre d’enfants augmente, leurs particularités et besoins spécifiques aussi mais les équipes d’encadrement n’augmentent pas. L’objet central de cette motion vise donc des actions à trois niveaux: favoriser l’équité entre les écoles avec la mise en place d’ateliers qui viseraient à avoir un côté d’activité sociale durant la pause de midi; améliorer le cadre dans lequel les enfants évoluent, car il est souvent bruyant, mal adapté et dans des locaux vétustes; renforcer les équipes accueillantes en augmentant les quotas de diplômés sur un modèle inspiré du Canton de Vaud. Les invites transmettent l’idée que le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) avait déjà alloué 30 000 francs de budget dans son projet de budget 2021. Elle propose de les auditionner. Elle fait mention d’un rapport de la HEP sur les conditions des enfants qui leur donne la parole; elle suggère à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse d’en prendre connaissance ou de le demander au DCSS. Concernant le renforcement des équipes, elle conseille l’audition du GIAP avec l’ACG afin d’obtenir des chiffres précis et de savoir dans quelle mesure ils sont déjà en train de réfléchir à cette problématique.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire se réfère à la loi J 6 32 (cantonale) et aimerait savoir comment cette motion s’y inscrit. Le peuple a voté en faveur d’une initiative sur l’accueil à la journée continue, principe qui figure désormais dans la Constitution genevoise. Elle aimerait savoir si une disposition municipale particulière y faisait référence, si les motionnaires comptaient s’inscrire dans cette loi cantonale et comment elle voyait la collaboration des uns et des autres.

M<sup>me</sup> Ojalvo ne peut pas répondre à la place du département. Le projet de motion visait à s’aligner sur le projet de loi afin de trouver un consensus. S’il fallait basculer sur un système scolaire en journée continue, il faudrait revoir le modèle. C’est l’ACG et le GIAP qui devraient voir comment le temps parascolaire devrait être intégré dans la grille horaire des élèves.

Ladite commissaire précise que son souci est que la Ville ne fasse pas le travail, seule, alors qu’une loi cantonale existe et qu’une répartition des tâches doit avoir lieu en conséquence.

Un commissaire demande si M<sup>me</sup> Ojalvo pense à des services comme Pedibus, subventionnée par l’Etat de Genève, dans les solutions novatrices de la deuxième invite.

M<sup>me</sup> Ojalvo répond qu’à son avis non. On parle de milliers d’enfants à accueillir. Ce n’est pas une solution viable, il faut renforcer le parascolaire et les équipes accueillantes. Cette invite parlait du confort des élèves car les plus jeunes ont encore besoin de faire la sieste ou de se reposer, mais les locaux parascolaires ne sont pas prévus pour ce genre de moments calmes. La deuxième invite prévoit cela et pas des alternatives ou des structures bénévoles qui ne répondent pas à ces besoins.

Une commissaire aimerait savoir quelle est la part des personnes formées et non formées au GIAP.

M<sup>me</sup> Ojalvo n’a pas les chiffres exacts. De source privée, elle sait que les quotas sont très bas, voire au strict minimum légal. Cela ne veut pas dire que les équipes ne sont pas de qualité car elles ont des compétences certaines, cela veut juste dire qu’elles n’ont pas le diplôme ES. Elle invite la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à auditionner le GIAP.

Un commissaire demande comment fonctionnent les Ateliers Découverte. Il aimerait savoir s’il est possible de s’inscrire d’une école à l’autre en fonction de l’intérêt pour les ateliers proposés.

M<sup>me</sup> Ojalvo répond que toutes les écoles ne sont pas pourvues d’Ateliers Découverte. Le but de la motion est donc de généraliser la pratique. Elle ne pense pas

qu'il soit réalisable de déplacer les élèves d'une école à l'autre selon la situation géographique. Elle ne voit pas comment déplacer un nombre conséquent d'enfants pour ces ateliers. Les Ateliers Découverte sont modulables à l'intérieur de chaque école en fonction de programmes et d'intentions pédagogiques définies.

### **Séance du 7 octobre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)*

M<sup>me</sup> Kitsos explique que la notion de parascolaire comprend à la fois l'accueil parascolaire (prestation d'encadrement collectif hors temps scolaire en fin d'après-midi) et le repas de midi. La Ville délègue cette compétence au GIAP dont elle préside le comité. Tout est décidé avec l'ensemble des communes et la Ville n'est pas majoritaire. Concernant les repas de midi, la Ville de Genève est directement responsable de la prestation mais le 80% en est confié aux associations de cuisines et restaurants scolaires et 20% à des sociétés de restauration. Historiquement, ces associations de restaurants scolaires sont présentes dans toutes les écoles mais certaines ont lâché leur mandat et la Ville de Genève a dû le reprendre en direct, en recourant à des sociétés de restauration. La grande difficulté du parascolaire est l'évolution démographique accompagnée de l'évolution urbaine et sociétale. La densification qui a eu lieu et se poursuit: le nombre d'enfants a augmenté de 15% depuis 2012 mais le parascolaire à midi de 41% et du soir de 59%. Cette différence s'explique par la demande des familles liée au fait que de plus en plus de femmes travaillent à temps plein, que les rythmes de travail soutenus ne permettent pas aux parents de prendre le temps d'organiser les repas de midi et qu'il est difficile de se loger à proximité de son lieu de travail. Cette augmentation annuelle de 6 à 8% a lieu depuis plusieurs années. A Genève, l'accueil est inconditionnel, 52% des élèves scolarisés sont inscrits au GIAP (en France, le taux est à 75%). Le problème est donc qu'avant d'améliorer la qualité du parascolaire, il faut pouvoir maintenir la prestation, engager de nouvelles personnes et investir dans de nouveaux locaux pour répondre à l'augmentation de la demande. Le rapport de la HEP mentionné dans la motion met en avant la mise sous pression de l'ensemble de l'organisation liée à cette augmentation des besoins, ce qui a un impact sur la qualité de ces pauses pour les enfants. Celles-ci sont faites pour que les enfants se ressourcent et soient ensuite dans de bonnes conditions d'apprentissage l'après-midi, mais si ces pauses engendrent du stress, les conditions ne seront pas favorables. Bien que cette problématique soit importante, Genève est le seul canton où l'accueil parascolaire est une obligation constitutionnelle et la Ville doit répondre favorablement à toutes les demandes, ce qui est la priorité du département.

Les améliorations déjà réalisées par l'ECO sont:

- Les Ateliers Découverte, avec une petite augmentation budgétaire en 2021 qui permet au service de proposer des activités culturelles, environnementales, de sensibilisation aux médias et aux réseaux sociaux ou des activités sportives dans toutes les écoles et en collaboration avec le GIAP.
- Sur le confort des élèves, le Conseil municipal a voté des propositions en 2020, notamment l'installation de pavillons modulaires sur les sites de quatre écoles primaires qui permettent d'améliorer la qualité d'accueil des enfants. La transformation de logements de fonction en locaux parascolaires est aussi prévue dans 11 écoles. Enfin, une proposition prévoit la rénovation de sept cuisines de production et de 25 réfectoires d'ici à 2028 en tenant compte du confort, de l'isolation phonique, etc. De nouveaux réfectoires et locaux parascolaires ont été inaugurés récemment (Carré-Vert à la Jonction, Manège en Ville, etc.) où un grand soin architectural a été apporté pour assurer le bien-être des enfants.
- Concernant les équipes parascolaires, le GIAP a augmenté le nombre de responsables de secteur et d'animateurs et d'animatrices socio-éducatifs. La Ville dispose de 10 responsables de secteur à présent. Un renforcement de la formation continue a été mis en place au sein du GIAP. La difficulté en termes de formation est que les collaborateurs et collaboratrices du GIAP n'ont pas de diplôme spécifique, mais un CFC dans n'importe quel domaine et il y a un certain roulement en cours d'année qui fait que certaines personnes n'ont pas reçu la formation continue. Une autre difficulté liée à la formation est que l'on est dans une société qui a de la peine à contenir des formes de violence ou des problématiques comportementales qui s'expriment dans des lieux comme le parascolaire. Bien que cela n'ait jamais eu lieu pour le moment, si des problématiques ou des conflits émergent, un personnel formé pourrait prévenir ces situations ou les contenir. Mais la réalité budgétaire s'impose et ne permet que d'augmenter les effectifs pour répondre à la demande et pas d'augmenter drastiquement la qualité des prestations.
- L'étude de la HEP a aussi mis en avant la nécessité de clarification des rôles entre le personnel du GIAP et le personnel de restauration. Le service a donc préconisé d'augmenter la dotation en personnel de restauration affecté à la distribution des repas. Et ce afin de distinguer les rôles et de permettre aux enfants de bénéficier d'un encadrement agréable durant la prise des repas. Si les animateurs et animatrices font le service, il n'y a au final ni qualité d'écoute ni échange approprié avec les enfants, ce qui génère du stress. Le nouveau règlement adopté en 2019 aborde le subventionnement des associations en clarifiant la mission des associations de restaurants scolaires. Les contrats de prestation sont en cours de co-construction avec les associations. Ce règlement donne trois possibilités à la Ville: déléguer aux associations

avec un contrat de prestation, prendre la prestation en direct ou attribuer un mandat via un appel d'offres.

Concernant les budgets, celui de la restauration scolaire n'a pas changé depuis 2014 et le prix des repas facturé aux parents est de 7,50 francs depuis 2006. Un travail sur la politique tarifaire doit commencer et c'est le comité du GIAP qui s'en chargera. L'idée est de mettre en place différentes catégories en fonction de revenus et de scénarii. La Ville pourra ensuite profiter de ce travail immense pour revoir sa propre politique tarifaire. Enfin, le dernier enjeu touche à l'alimentation, qui doit être plus saine, plus locale et respectueuse de l'environnement. Il y a deux repas végétariens depuis la rentrée scolaire 2021. La question de l'agriculture biologique et locale est aussi explorée, mais elle générerait une augmentation de 500 000 francs qui n'ont pas pu être intégrés au budget 2022. Ce faisant, la Ville suivrait exactement la charte de l'alimentation et le département cherche les ressources budgétaires pour le mettre en place.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire fait référence à la mention de solutions novatrices dans la deuxième invite et demande si le département mène une réflexion sur un système de transport similaire à Pedibus en faisant recours à des associations qui travaillent avec les parents. Pour les repas il demande s'il y a une solution pour qu'une des solutions novatrices soit d'aider les parents à s'organiser entre eux pour nourrir les enfants à leur domicile à tour de rôle.

M<sup>me</sup> Widmer répond que c'est une idée que le service a eue aussi. C'est un mode de prise en charge plus familial qui peut être adapté à certains enfants, mais si la Ville l'organise alors elle a une responsabilité juridique de la prise en charge des enfants. Un travail avait eu lieu avec les Unités d'action communautaire (UAC) pour suggérer cette solution aux parents, cela s'est fait mais sans offrir de débouchés très importants. De plus, la tension pour trouver des solutions au quotidien pour plus de 6500 enfants ne laisse pas énormément de temps pour des réflexions sur ces solutions, aussi pertinentes soient-elles, qui ne s'adressent qu'à des petits groupes qui représentent une minorité.

M<sup>me</sup> Kitsos estime que ce sont des bonnes idées qui peuvent être suggérées aux parents par le biais des antennes sociales de proximité sans que la Ville ne soit juridiquement responsable.

Une commissaire remarque que la troisième invite dit de renforcer les effectifs en augmentant la proportion de personnel qualifié. Elle demande si un coût sera généré par ce renforcement d'équipe. La quatrième invite dit d'adapter les budgets pour répondre aux besoins exprimés; elle demande si des chiffres sont disponibles.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que l'analyse des coûts pour du personnel qualifié n'a pas été effectuée. Elle pense que la proportion de personnel qualifié devrait en effet être augmentée, mais dans le contexte actuel les augmentations servent à répondre à la croissance démographique et à l'augmentation importante de la demande. Embaucher du personnel qualifié générerait des augmentations supplémentaires.

Ladite commissaire demande si chaque école a un Atelier Découverte et si les frais incombent à la Ville ou au GIAP.

M<sup>me</sup> Widmer répond que c'est entièrement sur le budget de l'ECO. Le GIAP fournit toujours un animateur pour accompagner les enfants et prendre la responsabilité juridique.

La commissaire demande combien coûte un Atelier Découverte.

M<sup>me</sup> Widmer répond qu'elle n'a pas de chiffre par atelier. Cela dépend des partenariats, des types d'activité, des lieux (organisé par une association, un musée, etc.) et du nombre d'animateurs nécessaires.

M<sup>me</sup> Kitsos précise que le budget total est de 240 000 francs.

Une commissaire demande si les devoirs surveillés existent encore. Si cela n'existe plus elle demande si cela pourrait être mis en place sur base de bénévolat.

M<sup>me</sup> Widmer répond que cela a été débattu dans le cadre de la loi sur l'accueil continu. Ce qui a été retenu est que c'est une compétence du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), pas du GIAP, qui ne dispose pas de personnel ou de bénévoles assez formés pour accompagner les enfants dans ce cadre spécifique. Néanmoins les enfants inscrits au GIAP peuvent se rendre aux devoirs surveillés et le DIP a néanmoins renforcé les études surveillées. Il y a par ailleurs toujours la possibilité pour les enfants d'étudier sur une base autonome dans des espaces dédiés.

Un commissaire demande quelles étaient les raisons du désengagement des associations de restaurants scolaires.

M<sup>me</sup> Widmer répond que le tissu associatif bénévole est plus fragile qu'avant et qu'il est très divers au niveau des restaurants scolaires. Il y a de vieilles associations centenaires, en général franc-maçonnnes avec des bénévoles, des associations de parents d'élèves dont l'engagement des membres vit le temps de la scolarisation de leurs enfants, etc. Il s'agit d'un métier compliqué et la tâche est très lourde. Ces dernières années, le service a massivement professionnalisé certaines tâches, le personnel administratif est salarié par exemple. Si le comité a moins de charge, le poids reste cependant très lourd, les associations s'épuisent et sont confrontées à des difficultés pour trouver de nouveaux membres. Par ailleurs, le contexte est très cadré, entre les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire, de

gestion des ressources humaines, le volume financier, etc.; cela rend les choses très complexes et lourdes.

Un commissaire demande si les repas végétariens sont obligatoires ou si les enfants ont le choix.

M<sup>me</sup> Widmer répond que deux repas par semaine sont végétariens. Un travail au niveau de l'équilibre nutritionnel a été réalisé ainsi qu'un travail sur le goût. Dans l'ensemble, les gens sont contents et les enfants ne font pas de remarques. Il y a eu très peu de retours négatifs. Mais c'est obligatoire. Les enfants végétariens n'ont par ailleurs pas d'alternative pour les deux autres repas, ils ne mangent que les légumes et les féculents.

Ledit commissaire demande s'il reste beaucoup d'associations de restaurants scolaires.

80%, répond M<sup>me</sup> Kitsos.

Un commissaire demande ce que l'amélioration des goûters représente concrètement et quelle en est la plus-value.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que c'est une augmentation minime de 1 à 1,30 franc. Cela reste un très petit budget dont l'effet est augmenté par la volumétrie.

Ledit commissaire demande si c'est une amélioration qualitative.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que oui.

Un commissaire demande comment le département envisage l'avenir si les associations continuent de s'éroder.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que reprendre les restaurants scolaires n'est pas sa volonté. Tant que cela fonctionne, il n'est pas question de prendre les repas en ligne directe. Il y a une réflexion à mener, notamment au niveau de la transition écologique et des possibilités d'économies d'échelle, mais elle ne l'a pas encore entamée.

M<sup>me</sup> Widmer répond que le service travaille à la stabilisation et au soutien du tissu associatif au travers des contrats de prestation. Elle ne pense donc pas qu'il y aura d'érosion massive dans les prochaines années tant qu'il n'y a pas de changements juridiques ou administratifs majeurs. Un autre problème réside dans la production, car certaines associations ne produisent pas de repas. Une association qui ne produit pas achète à d'autres associations. Mais s'il fallait externaliser d'autres prestations, il faudrait revoir la structure dans son ensemble. Différents types de partenariats dépendent des volumes de commandes.

Un commissaire fait référence à la brochure comportant des menus végétariens. Elle demande dans quel cadre la brochure a été produite et auprès de qui elle a été diffusée.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que l'idée est que les enfants sont les meilleurs ambassadeurs et ambassadeurs et, s'ils sont convaincus, ils feront de bons retours aux familles. Les brochures ont été distribuées à toutes et tous les élèves des écoles.

La présidente demande si l'augmentation de 6% d'accueil dans le parascolaire est égale à l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes ou si elle est indépendante. Elle demande si le Covid et le télétravail ont eu un impact sur cette augmentation.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que l'augmentation de 6% est largement supérieure à l'augmentation démographique. Cette différence est explicable par la forte augmentation du temps de travail chez les femmes. Pendant l'année du Covid, une baisse du besoin parascolaire a été observée et ne se vérifie pas cette année a priori. Aucune étude n'a encore été menée, mais l'une des hypothèses est que les parents qui ont télétravaillé ou qui ont été confinés ont pris en charge leurs enfants à midi.

### **Séance du 14 octobre 2021**

#### *Vote*

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vote la motion M-1500.

Par 9 oui (1 EàG, 4 S, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC) et 6 abstentions (3 Ve, 3 PLR), la motion est acceptée.